

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

ANL du 5 mai 2026

Applicable immédiatement

VASAF Slalom

Décision de l'OA du 23 avril 2026

Article 2.2.2. b – DIVISION 1 - PNEUS

Pneus : En Division 1, SEULS, les pneus en bon état, autorisés et homologués pour un usage routier sont admis pour autant qu'ils soient porteurs de la gravure "DOT" ou "E"

Pour faciliter le travail des C.T., cette mention sera peinte en blanc, sous peine d'une remarque portée sur la carte des Vérifications Techniques éventuelles. A la 3ème remarque du genre, le départ sera refusé.

Profondeur de gomme 1,6 mm minimum, il sera autorisé +2'' ou -2'' pour la taille du pneu.

Les pneus reconditionnés (même porteurs d'un agrément E ou DOT), Rechapés, "Retread" ou "Remould", sur carcasse neuve ou d'occasion, sont autorisés.

Les pneus taillés ou retaillés sont interdits.

Les pneus repris aux catalogues "Compétition" des manufacturiers ou ceux, porteurs des mentions "For Rallye Use" "Racing" ou similaires sont interdits.

Article 2.2.3 r – DIVISION 2 - PNEUS

Pneus : En Division 2, les pneus reconditionnés, de toutes marques et en bon état seront autorisés au même titre que les pneus de compétition.

Article 2.2.4 g – DIVISION 3 - PNEUS

En Division 3, les pneus même reconditionnés, de toutes marques et en bon état seront autorisés au même titre que les pneus de compétition.

RAPPEL :

2.1.1. Division 1

Classe 1 : jusque 1150 cc

Classe 2 : au-delà de 1150, jusque 1400 cc

Classe 3 : au-delà de 1400 cc

CHALLENGE JUNIOR ouvert aux véhicules répondant à la réglementation technique de la Division 1.

Il est ouvert exclusivement aux participants titulaires d'une licence annuelle, âgés d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint l'âge de 26 ans au 31 décembre de l'année en cours. Tout(e) pilote ayant déjà été sacré(e) « champion junior » ne pourra plus prendre part à ce challenge.

Pour le Conseil d'Administration,

Laurent WALBRECQ
Président

Katia LIEMANS
Secrétaire Générale